

Libertés : ils aimeraient bien nous les voler

Les dirigeants en France se vantent que c'est le pays des droits de l'homme et des libertés. Mais ils oublient d'ajouter que c'est le plus souvent contre eux, contre les gouvernants, qu'il a fallu se battre pour les obtenir, ces libertés. Liberté de vote, liberté de parole, liberté de se syndiquer, de s'organiser, liberté de manifester : c'est le peuple qui les a imposées !

Les gouvernements, eux, ont plutôt envie de nous surveiller. Ils ont profité des attentats de 2015 déjà, de l'épidémie du coronavirus ensuite. Ils ont fait voter des lois en nous disant que c'était pour nous protéger, que c'était provisoire.

La police a obtenu le droit de perquisitionner, de fouiller complètement un domicile, sans l'autorisation d'un juge, normalement obligatoire. Elle a obtenu le droit d'assigner à résidence, d'obliger à ne pas bouger de sa ville, en pointant trois fois par jour au commissariat.

Au départ, c'était contre une personne dont la police pouvait penser qu'elle est, d'après la loi, « *une menace pour la sécurité publique* ». Mais, si on le regarde bien, ce texte est très flou. Et d'ailleurs, dès 2015, la police l'a utilisé contre 24 écologistes, qui n'avaient rien de terroristes, pour les empêcher de manifester, pendant 13 jours.

Pour essayer de casser le mouvement des Gilets jaunes, la police ne s'est pas contentée de frapper très fort. Elle a ajouté des arrestations d'avance ; rien que les 7 premiers mois de 2019, plus de 11 000 personnes qui allaient à une manifestation ont été arrêtées avant. Pour certaines, c'était juste pour avoir sur elles des lunettes de piscine. Pour 8000 de ces personnes, la justice n'a rien trouvé du tout contre elles. Mais elles n'ont pas pu manifester.

En décembre 2020, en profitant de l'épidémie, le gouvernement a cette fois très largement ouvert le fichage de la population. Police et gendarmerie avaient déjà 3 fichiers, qui totalisent 350 000 personnes, toujours pour cette fameuse « *sécurité publique* ». Pour chaque personne, ils avaient droit à garder 4 informations. On vient d'en ajouter 50 : les opinions politiques, les idées religieuses, les habitudes de vie, ce qu'on fait sur

les réseaux sociaux, etc.

Discrètement, régulièrement, frauduleusement presque, les gouvernements utilisent les peurs du moment pour essayer de grignoter, de rogner sur nos libertés. Ils ont le projet de surveiller nos manifestations avec des drones, ces engins volants qui peuvent filmer de loin. Des expériences sont faites, dans plusieurs villes, à la gare du Nord à Paris, avec des caméras qui apprennent à nous reconnaître et à nous suivre.

Sur nous, ils veulent tout savoir. Par contre, la police, elle, pourrait agir comme elle veut, sans qu'on ne sache rien. Et on sait combien elle peut être violente. Un projet de loi veut interdire de filmer les policiers quand ils font du « *maintien de l'ordre* ». Les flics cachaient déjà leur numéro de matricule, ce qui est contraire à la loi.

En république, ce qui est normal, c'est de bénéficier de toutes les libertés. S'il y a une exception, ce doit être pour un temps bien limité. Mais la réalité commence à être différente : entre 2015 et 2020, c'est en fait la moitié du temps pendant laquelle on a été, en France, en « *état d'urgence* », ou en « *état d'urgence sanitaire* ». Ça veut dire que le gouvernement et sa police peuvent agir sans le contrôle ou sans qu'un juge soit d'accord, alors que c'est la règle en temps normal, pour tout ce qui touche aux libertés.

Quand on est une simple famille ouvrière, on n'a déjà pas les libertés que permet l'argent. Et la liberté de pouvoir manifester, celle de crier ce qui ne va pas, celle de pouvoir se réunir pour être une force, ça peut nous sembler du luxe.

Mais le jour où nous voudrions manifester, le jour où nous nous décidons à réagir, la moindre limitation de ces droits va nous choquer. Et nous aurons à cœur de passer outre à leurs limitations. C'est nous, le petit peuple, qui a pu faire avancer les libertés. Et s'il le faut, demain, c'est encore nous, collectivement, qui les remettrons en place.

1/2/2021

L'Ouvrier n° 348

ON PEUT PHOTOCOPIER, FAIRE CONNAÎTRE, DIFFUSER L'OUVRIER
(boîtes à lettres, marchés, affichages dans les cités)

pour recevoir chaque parution, découvrir d'autres numéros, nous aider :
L'OUVRIER BP 64 - 94202 IVRY/SEINE CEDEX

Notre site internet : ouvrier.org